



GUARD-X

PROTECTION INCENDIE

10600 Boul Parkway
Anjou, Qc, H1J 1R6

WWW.GUARD-X.COM
514 277 2127

PROTÉGER SA COPROPRIÉTÉ CONTRE LES INCENDIES : UN DEVOIR DE PRÉVENTION ET DE GESTION

La protection incendie en copropriété est une responsabilité essentielle des administrateurs. Au-delà des obligations légales, c'est une question de sécurité pour les résidents et de préservation des biens collectifs. Un sinistre peut avoir des conséquences dramatiques, mais avec une gestion rigoureuse et une prévention adéquate, les risques peuvent être grandement réduits.

1. Respecter les normes et obligations légales

Au Québec, plusieurs réglementations encadrent la protection incendie en copropriété, notamment le *Code de sécurité du Québec* et la *Loi sur la sécurité incendie*. Il est impératif pour les administrateurs de s'assurer que tous les équipements de protection incendie (extincteurs portatifs, systèmes de gicleurs, composantes et panneaux d'alarme-incendie) sont conformes aux normes et régulièrement entretenus par des professionnels certifiés.

Vérifications et entretiens essentiels :

- **Systemes de gicleurs** : inspection annuelle et tests de débit selon la réglementation en vigueur.
- **Détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone** : vérification mensuelle et remplacement tous les dix ans.
- **Extincteurs portatifs** : inspection annuelle et recharge après usage ou selon l'échéance recommandée.
- **Systeme d'alarme incendie** : maintenance périodique et tests réguliers.

2. Sensibiliser et responsabiliser les copropriétaires

Un plan de protection incendie efficace passe aussi par la sensibilisation des occupants. Informer régulièrement les copropriétaires sur les bonnes pratiques et les mesures à suivre en cas d'incendie est crucial. Des réunions annuelles ou des communications ciblées permettent de rappeler :

- L'interdiction de bloquer les issues de secours.

- L'importance de ne jamais entreposer de matériaux inflammables dans les espaces communs.
- La nécessité de maintenir les balcons et terrasses exempts de sources de feu (barbecues non conformes, chandelles non protégées, etc.).

3. Mettre en place un plan d'urgence efficace

Un plan d'évacuation clair et bien communiqué peut sauver des vies. Il est recommandé de :

- Afficher les plans d'évacuation aux endroits stratégiques.
- Organiser des exercices d'évacuation annuels.
- S'assurer que les sorties de secours sont toujours dégagées et accessibles.
- Définir des rôles et responsabilités pour une évacuation ordonnée.

4. Travailler avec des experts

Les administrateurs ne sont pas seuls face à cette responsabilité. Faire appel à des spécialistes en prévention incendie permet de garantir la conformité et d'améliorer la sécurité globale de l'immeuble. Des inspections professionnelles et des recommandations adaptées aident à anticiper les risques et à corriger d'éventuelles lacunes.

Conclusion

Assurer la sécurité incendie en copropriété, c'est protéger des vies et préserver des biens. En respectant les normes, en sensibilisant les résidents et en mettant en place un plan d'urgence efficace, les administrateurs contribuent activement à la prévention des sinistres. Une gestion rigoureuse et proactive de la sécurité incendie est une marque de bienveillance et de responsabilité envers l'ensemble des occupants.

Communiquez avec nous dès maintenant pour prendre rendez-vous!

Vous offrir la tranquillité d'esprit...

C'est aussi ça **Guard-X!**